

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Réaménagement et extension du parking de la gare d'Agen et du pôle multimodal.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

LES PARCS D'AGEN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

WENZEL Marc

RCS / SIRET

8 2 8 | 8 0 8 | 8 0 8 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public,	Construction d'un parking en silo en R+3, sur le parc de plain-pied existant. La capacité actuel du parking de plain-pied est de 540. Après réaménagement la capacité du parc de stationnement sera de 403 places en ouvrage et de 466 places de plain pied

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet est dans l'emprise actuelle du parking existant. Il concerne la création d'un parc ERP de type PS en (R+3) et le l'adaptation du parc de plain-pied.

A l'issue des travaux capacité du parking de plain-pied sera de 466 places et la capacité du parking silo sera de 403 places. Cet ouvrage intègre 11 places réservées aux PMR et 6 places pour des véhicules électriques.

le parc en silo est de type largement ventilé au sens de la réglementation incendie PS (50% d'ouverture des façades sur 2 façades opposées). Un local vélo d'une capacité de 10 places est prévu à proximité de la gare.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension du parking de la gare s'inscrit dans la continuité du programme d'aménagement des abords de la gare d'Agen et d'un pôle multimodal.

Il est prévu dans le PLUI Durable approuvé 11 juillet 2013 et révisé le 22 juin 2017.

Le périmètre d'opération du pôle multimodal, couvre la réalisation des trois programmes suivants:

1. La réalisation d'un bâtiment multimodal, regroupant les services associés aux différents modes de transports collectifs et les services complémentaires (location de véhicules, stationnement vélos ...),
2. le réaménagement et la mise en valeur des espaces d'accès et de circulations : parvis de la gare, boulevard et carrefours, accès à la passerelle Gauja
3. côté Ouest de la gare, le réaménagement de la gare routière,

La construction du parking coté Est permettra de terminer cet aménagement urbain et s'inscrira dans la continuité de la construction de la nouvelle gare d'Agen inaugurée le 30 janvier 2014.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment crée en forme de parallépipède (dimensions 33,40m x 116,30m x 13.50m de hauteur) occupe une petite partie de la surface de la parcelle. La surface au sol de l'ouvrage est de 2 826m<sup>2</sup> pour une surface totale de la parcelle de 14 642 m<sup>2</sup>.

La partie de la parcelle laissée libre demeure un parking public de plain-pied.

L'ouvrage est construit hors de la zone de protection SNCF (il n'y a pas d'interface).

Le démarrage des travaux est prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et la durée prévisionnelle des travaux est d'environ 12 mois.

Les installations de chantier (bungalows, sanitaires,...) seront réalisées conformément au plan validé par le Coordonnateur SPS.

Elles seront mises en place durant la période de préparation et jusqu'à la fin du chantier.

Il n'est prévu d'autre démolition que celle d'un ancien quai SNCF qui se trouve dans l'emprise du projet.

Le chantier sera clôturé. Il sera accessible depuis le Boulevard Sylvain DUMON.

La valorisation et la gestion des déchets produits par le chantier sont prévues dans le cadre de la charte de chantier propre.

Afin de limiter les nuisances lors de la construction, il sera fait appel autant que possible à la préfabrication, toute la structure primaire et secondaire aussi bien verticale que horizontale sera en acier.

la partie Est du parking restera accessible pendant toute la durée des travaux (environ 300 places)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc de stationnement est sécurisé et accessible au public par le biais de cartes d'abonnement ou de ticket horaire.

Il sera conçu pour l'accueil permanent des utilisateurs (24 heures / 24 h et 365 jours / 365).

Il est exploité localement durant les heures d'affluence et à distance (télé-surveillance depuis un poste d'exploitation distant), sinon une équipe d'astreinte se rendra sur place sans délai au moindre incident signalé par le poste télé-opération.

Les accès piétons et vélos sont différenciés des accès véhicules motorisés (auto et moto), et de l'accès au parking de plain-pied.

Tout s'effectue cependant, depuis le Boulevard Sylvain DUMON.

Ces accès sont confortablement dimensionnés afin de permettre un accès facile à tout l'équipement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (la construction du parc de stationnement) est soumise à Permis de Construire (Art R421-1 du Code de l'Urbanisme). Une demande sera donc déposée.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain : 14.642 m <sup>2</sup> (plain-pied) Nombre de places de stationnement : • 403 en ouvrage (R+1 à R+3) • 466 de plain-pied Nombre de niveaux : R+3 Surface de l'ouvrage (R+1 à R+3) : 8478 m <sup>2</sup> (surface d'un niveau 2 826 m <sup>2</sup> ) Largeur de l'ouvrage : 33,40 m Longueur de l'ouvrage : 116,30 m (rampes comprises) et 90,70 m (hors rampes)	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Boulevard SYLVAIN DUMON  
Agen 47000  
Section BL Parcelles :  
• BL 988  
• BL 989  
• BL 996  
• BL 998  
• BL 999  
• BL 1005  
• BL 1006

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44 ° 12 ' 27 " 78 Lat. 0 ° 37 ' 24 " 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome d'Agen approuvé par l'arrêté du 09 11 2001, n'impose rien au projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking de plain-pied est dans l'emprise du périmètre du Sacré Coeur. le parking silo est est implanté dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) d'Agen, dans un Secteur d'Intégration Paysagère (SIP).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ville d'Agen sont concernés par le PPRI Garonne de l'Agenais qui est en cours de révision. Le projet est situé en site faible à moyen.</p> <p>La ville d'Agen sont concernés par le PPR retrait gonflement des argiles approuvé le 02 02 2016. Le projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée.</p> <p>La ville d'Agen est concernée par un PPRT, le projet est situé hors de l'emprise de ce PPRT.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sondages qui ont été réalisés montrent qu'aucun des échantillons analysés ne dépasse le seuil d'acceptation en décharge de classe III (inerte).</p> <p>Les sondages réalisés sur site montre l'absence d'amiante dans les enrobés.</p> <p>Les seules excavations prévues pour la construction du parking seront réalisées dans le cadre de la réalisation des pieux de fondation (volume très limité) .</p> <p>Les terres afférents seront évacuées dans des décharges de classe appropriée à leurs caractéristiques</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé dans un site inscrit</p> <p>Le projet est implanté dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) d'Agen, dans un Secteur d'Intégration Paysagère (SIP).</p> <p>Le projet a été étudié avec la ville d'Agen et l'architecte des bâtiments de France.</p>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à environ 350 m de la Cathédrale Saint-Caprais.

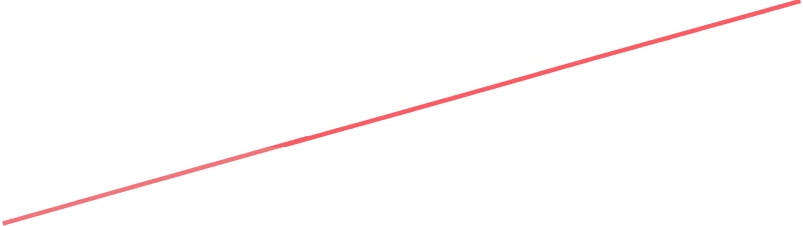
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau bas du bâtiment se situant au-dessus du niveau de la nappe phréatique, la construction comme l'exploitation de ce bâtiment ne mettront pas en œuvre de drainage des eaux de nappe et ne modifieront pas l'écoulement des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera la réalisation d'excavations que pour les pieux de fondations notamment. Les terres afférents seront évacuées dans la décharge de classe requise par leurs caractéristiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est situé sur un secteur déjà urbanisé et imperméabilisé (constructions et stationnement en surface). La façade et la toiture végétalisées, les aménagements paysagers du parking en de plain-pied apporteront une contribution positive à la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ville d'Agen est concernée par le PPRI Garonne de l'Agenais . Le site du projet est situé en site faible à moyen.</p> <p>La ville d'Agen est concernée par le PPR retrait gonflement des argiles approuvé le 02 02 2016. Le site du projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée. Le projet a été étudié pour répondre aux prescriptions du PPRI et PPR retrait gonflement des argiles</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement un parking public, de ce fait il engendre des trafics qui sont principalement liés a la gare SNCF.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un environnement à la fois routier et ferroviaire ; Il ne comprend aucune installation technique source de bruit (ventilation naturelle). Les véhicules circulant à l'intérieur du parc ne généreront pas plus de nuisance (bruit, pollution) pour le voisinage que ceux circulant sur la rue.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune odeur.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibrations.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les espaces de stationnement créés sont en partie couverts et le principe de façade permettra de limiter les émissions lumineuses perturbantes sur l'extérieur.</p> <p>La terrasse et le parc de plain-pied seront éclairé au niveau minimal requi qui ne générera pas de nuisances sur l'environnement.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parc de stationnement est ventilé naturellement et n'est pas chauffé. Le bâtiment n'engendre donc aucun rejet, seul le local d'accueil du public sera équipé d'une climatisation</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le taux imperméabilisée de la parcelles, n'augmente pas avec la réalisation du projet (la surface existante était entièrement imperméabilisée) et va même diminuer légèrement du fait des espaces vert réalisés . les rejets ne vont donc pas augmentés sont rejetées en séparatif et gravitairement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux récupérées sur les surfaces de stationnement créés seront renvoyées sur un séparateur hydrocarbures (absent du parking de plain-pied existant) avant d'être rejetées séparativement dans le réseau communal d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été étudié avec l'architecte des bâtiments de France pour ne pas porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager environnant. Il a été prévu d'accompagner la construction du parking en silo par la plantation de 70 arbres (force 18/20) sur le parc de plain-pied.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement un parking public, les travaux ne changeront pas sa destination.

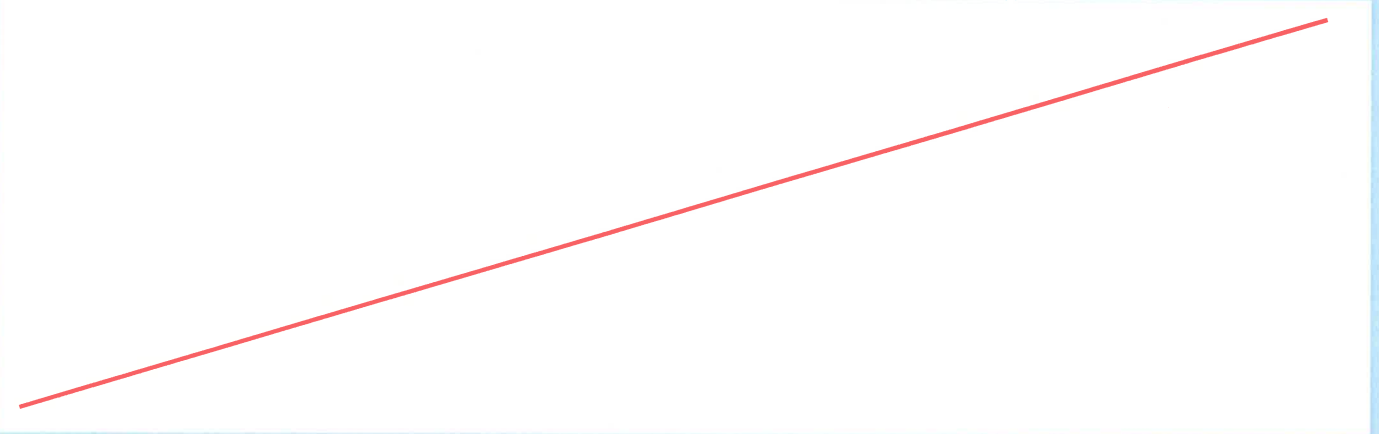
**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**



### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

« Le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact dans la mesure où :

- Le site est déjà un parking public et il a été redimensionné, en restant dans l'emprise actuelle, afin de répondre aux besoins en stationnement du secteur de la Gare, du pôle multimodal et du Cinéma/place du Pin;
- Il est prévu dans le PLU Intercommunal Durable avec approche environnementale, approuvé le 11/07/2013 et révisé le 22 juin 2017. À ce titre, le site est localisé comme une zone réservée pour la réalisation d'opérations publiques (emplacement réservé de voirie AG7 pour la construction d'un parking). Il est considéré comme un service public ou d'intérêt collectif ;
- Le projet a été étudié pour répondre aux prescriptions du PPRI et PPR retrait gonflement des argiles ;
- L'intégration paysagère et architecturale du projet a été étudiée avec la Ville d'Agen et l'architecte des bâtiments de France. »

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait de la pièce N°1a - RAPPORT DE PRESENTATION page 290 et 291 Extrait de la pièce 5.1 - document graphique du règlement - Commune d'Agen

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Puteaux/la Défense le, 26 07 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**Les Parcs d'Agen**  
S.A.S.U au capital de 500 000 Euros  
L 920 - 4 place de la Pyramide  
Immeuble Ile de France - Bâtiment A  
TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex  
RCS Nanterre 828 808 808

